

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**RÈGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
SQUARE MARCELIN ALBERT**

Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,

Vu les dispositions des articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par la mairie pour permettre l'organisation du Forum des Associations du 11 septembre 2021,

Considérant qu'il est indispensable, à l'occasion de cette journée de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, notamment de réglementer le stationnement sur le square Marcelin Albert,

ARRÊTE**Article 1^{er} :**

A l'occasion de la journée du Forum des Associations, le stationnement sera interdit sur le square Marcelin Albert du vendredi 10 septembre 2021 de 6h00 au samedi 11 septembre 2021 à 20h00.

Article 2 :

Les Services Techniques de la Ville se chargeront de livrer des barrières et la Police Municipale se chargera de les mettre en place.

Article 3 :

Les usagers devront se conformer aux signalisations et consignes mises en place.

Article 4 :

Le Directeur Général Adjoint des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 3 septembre 2021

Le Maire,

Gérard FORCADA

